

Enseignement supérieur/Conseil d'université à l'USS

Pour un enseignement supérieur en phase avec les défis du temps

Christian KOUIGA

Libreville/Gabon

HIER, l'Université des sciences de la santé (USS) d'Owendo a tenu un Conseil restreint, conformément aux recommandations des états généraux de l'Éducation, de la Recherche et de l'adéquation formation-emploi, tenus les 17 et 18 mai 2010, et à l'ambition des autorités rectorales de se conformer à la gouvernance universitaire, gage de compétitivité et de performance académique de nos universités.

En effet, entrant dans sa 13^e année depuis sa création,



Photo : CGK

Le Recteur de l'USS, le Pr Louembé, lors de son échange avec la presse. Photo de droite : Les membres de la commission des textes réglementaires en travaux.

l'USS est toujours dépourvue de textes d'application. Trois commissions ont été



Photo : CGK

mises en place : "Révision des textes réglementaires", "LMD (Licence-Master-Doctorat)"

et "Nouvel enseignement supérieur : le cas de l'Université des sciences de la santé".

L'examen des textes a permis de formaliser les actes administratifs et académiques, afin que l'USS soit dotée des statuts et d'un règlement intérieur qui soit en phase avec les réalités du temps. La commission LMD avait la charge de mener une analyse plus approfondie du travail accompli en amont par le comité LMD de l'USS, aux fins de permettre audit Conseil de statuer sur le "basculement imminent mais progressif". La dernière avait, elle, mission de proposer, au final, un plan stratégique quinquennal (2015-2017) pour l'USS. Mais pour parvenir à un enseignement supérieur efficient, et dans l'optique de faire de nos universités de

pôles d'excellence, il faut, comme l'a reconnu le recteur de l'USS, le Pr Louembé, leur doter des outils adéquats pour assurer leur envol. Et le cas de l'USS passe par la « construction des bâtiments pédagogiques additionnels incluant des laboratoires, l'aménagement de salles spécialisées, etc. » Tout cela à un coût ! Mais dans un contexte universitaire marqué par la compétitivité et l'excellence, les pouvoirs publics n'ont d'autre choix que d'aider l'USS à matérialiser sa vision. Pour parvenir à un nouvel « enseignement intégrant une perspective d'accroissement, de cohérence des stratégies et de suivi des actions de politiques publiques ».

Éducation/Séminaire de formation

Cent cinquante-sept chefs d'établissements renforcent leurs capacités managériales

C.G.K

Libreville/Gabon

Ouvert mardi dernier dans l'enceinte de l'ENSET, par le ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Florentin Moussavou, ce séminaire prend fin demain.

LE ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique, Florentin Moussavou a ouvert, mardi, le séminaire de formation de 157 chefs d'établissements d'enseignement secondaire. Soit 147 issus des établissements d'enseignement secondaire général, et 10 de l'enseignement secondaire technique.

La dernière formation du genre remonte à environ 10 ans. Toute chose qui n'aura pas été sans conséquence néfaste sur les performances de notre système éducatif, caractérisé, de plus en plus, par une dégradation significative de la gouvernance des établissements. Les difficultés y relatives impactant, très négativement, les résultats



Photo : DR

Les officiels avec, au centre, le ministre Florentin Moussavou.



Photo : DR

Quelques-uns des chefs d'établissements prenant part à la formation.

scolaires. C'est pour remédier à cela que le ministre de l'Éducation nationale et de l'Enseignement technique a instruit, au lendemain de sa

nomination au gouvernement, les entités compétentes d'organiser ce type de séminaires de formation, aux fins de renforcer les capacités managériales des

chefs d'établissements. « J'aime autant vous dire que de telles assises visant le perfectionnement de nos personnels, nous les multiplieront autant que cela nous sera possible (...) En effet, dans tous les secteurs, l'alliage entre exercice professionnel et formation continue y relative est une exigence de bon sens. (...) Vous, en tant que chefs d'établissements, vous occupez une place stratégique et de

premier plan dans la bonne tenue de l'ensemble du système éducatif national. Le gouvernement attend donc de vous et de vos équipes respectives que vous fassiez preuve d'abnégation et de courage dans la mise en œuvre pleine et entière de vos prérogatives en matière de gestion administrative, pédagogique et financière », a tenu à rappeler le ministre Florentin Moussavou. Durant trois jours, la forma-

tion va porter sur le vademecum (recueil des textes juridiques qui régissent le fonctionnement des établissements et encadrent les actes que le chef d'établissement est amené à poser), l'éthique professionnelle du chef d'établissement, le projet annuel de performance et de gestion financière, le management stratégique et le leadership pédagogique, etc. Tout un panel de modules très enrichissants.

CONSERVATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET DES HYPOTHÈQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
12 295	13 novembre 2015	144	M	Libreville
12 299	16 novembre 2015	1	LH3	Libreville
12 300	17 novembre 2015	358	OC	Port-Gentil
12 301	17 novembre 2015	303	CP5	Owendo
12 302	19 novembre 2015	106	YF7	Akanda



P.O. Georges MOUYANGE BADIMI

Cinéma/Escales documentaires de Libreville

Débats et points de vue controversés au fil des projections

F.S.L.

Libreville/Gabon

TROIS jours déjà que les "Escales documentaires de Libreville" (EDL), édition 2015, illuminent la capitale gabonaise de ses feux, au regard de toute la logistique humaine, matérielle et professionnelle déployée à cette occasion. Au fur et à mesure que la programmation de cette année déroule son menu, débats et points de vue controversés font peu à peu leur apparition. Si, par exemple, "Charles Ntchorere, un Africain face aux Nazis" du réalisateur français Jacky Moïffo, a suscité des réactions positives à sa diffusion, en ouverture du festival,

lundi soir, "Congo, le silence des crimes oubliés" du Congolais Gilbert Balafu, en revanche, a immédiatement entraîné des appréciations mitigées au terme de sa diffusion.

Sur un format de 80 minutes, le film documentaire présente, sur la base d'images d'archives poignantes, la situation humanitaire catastrophique née de la guerre civile en République démocratique du Congo (RDC). Dans sa vision, l'auteur a dit vouloir interpeller la communauté internationale sur l'impunité dont jouit le président rwandais Paul Kagamé, alors que sa responsabilité sur ces massacres devrait être engagée. En clair, l'infiltration à l'intérieur de la politique in-

térieure de la RDC, selon lui, notamment rwandaise et ougandaise, est en grande partie responsable des atrocités contre les civils, des trafics en tous genres, des pillages, viols en série, etc. Visiblement touchés par ce travail d'archivage, les cinéphiles n'ont pas manqué, à travers le jeu de questions/réponses, d'exprimer leurs sentiments. Traitement partial et document propagandiste pour certains, devoir de présentation de la réalité et exercice de recherche remarquable pour d'autres, tous les avis et tons se faisaient entendre. La programmation des EDL propose à nouveau cette projection, cet après-midi, à l'université Omar Bongo.